|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| The International Teleocmmunication Union - Connecting the World. | **Union internationale des télécommunications****Bureau de la Normalisation des Télécommunications** |  |
|  |  | Genève, le 13 mars 2023 |
| **Réf.:** | **Circulaire TSB 81** | – Aux Administrations des États Membres de l'Union;– Aux Membres du Secteur de l'UIT-T;– Aux Associés de l'UIT-T;– Aux établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT |
| **Tél.:** | +41 22 730 5415 |
| **Télécopie:** | +41 22 730 5853 |
| **Courriel:** | tsbsg2@itu.int |
| **Copie**:– Aux Président et Vice-Présidents des commissions d'études;– Au Directeur du Bureau de développement des télécommunications;– Au Directeur du Bureau des radiocommunications |
| **Objet:** | **Mise en œuvre de la Recommandation UIT-T E.156 "Lignes directrices sur la suite à donner par l'UIT-T lorsqu'une utilisation abusive des ressources de numérotage UIT‑T E.164 lui est signalée"** |

Madame, Monsieur,

La [Recommandation UIT-T E.156 (2020)](https://www.itu.int/rec/T-REC-E.156/fr) contient les lignes directrices concernant les mesures que doivent prendre les administrations, les membres et les Associés de l'UIT ainsi que le Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications (TSB) lors de la réception de rapports faisant état de cas de présomption d'utilisation abusive de ressources de numérotage UIT-T E.164. Elle couvre les présomptions d'utilisation abusive de ressources attribuées directement par l'Union internationale des télécommunications (UIT) ainsi que de ressources attribuées indirectement, sous la responsabilité des États Membres, comme indiqué dans la [Résolution 20 (Rév. Genève, 2022) de l'AMNT](https://www.itu.int/pub/T-RES-T.20-2022/fr). La page web de l'UIT sur l'utilisation abusive d'une ressource internationale de numérotage E.164 est disponible à l'adresse suivante: [https://www.itu.int/en/ITU‑T/inr/misuse/Pages/default.aspx](https://www.itu.int/en/ITU-T/inr/misuse/Pages/default.aspx).

Les différentes catégories de ressources de numérotage UIT-T E.164 répondant à des critères d'attribution différents, on peut distinguer différentes formes d'utilisation abusive. Deux situations distinctes peuvent être décrites:

1) utilisation abusive de numéros attribués directement par le TSB à des entités qui répondent aux critères d'attribution établis par les Recommandations UIT-T applicables;

2) utilisation abusive de numéros attribués par des autorités nationales (ci-après désignés par l'expression "numéros attribués indirectement par le TSB").

Les procédures de soumission de rapports relatifs à une éventuelle utilisation abusive de ressources attribuées directement ou indirectement sont décrites respectivement aux paragraphes 10 et 11 de la Recommandation UIT-T E.156.

Une administration, une exploitation ou un autre bénéficiaire qui estime qu'il y a utilisation abusive d'une ressource de numérotage attribuée directement doit en informer le Directeur du TSB, comme indiqué dans la Recommandation UIT-T E.156. Un compte d'utilisateur de l'UIT avec accès TIES est nécessaire pour accéder au formulaire de signalement, à l'adresse suivante: <https://www.itu.int/net/ITU-T/misuse/secured/Default.aspx>.

Une administration, une exploitation ou un autre bénéficiaire qui estime qu'il y a utilisation abusive d'une ressource internationale de numérotage attribuée indirectement doit:

a) contacter directement l'exploitation qui est réputée être impliquée dans l'utilisation abusive, si possible;

b) contacter l'administration de l'exploitation qui est réputée être impliquée dans l'utilisation abusive;

c) soumettre un rapport d'utilisation abusive au TSB via le site web du TSB, si l'entité est membre de l'UIT. Le rapport d'utilisation abusive soumis au TSB sera envoyé à la liste de diffusion créée à cet effet (vous trouverez des précisions ci-dessous), afin que les réseaux d'origine en soient informés et qu'ils puissent prendre des mesures pour éviter que le trafic ne soit acheminé jusqu'aux numéros qui font potentiellement l'objet d'une utilisation abusive.

Afin de mettre en œuvre les dispositions de cette Recommandation, le TSB a créé une nouvelle liste de diffusion ouverte aux seuls membres de l'UIT.

– Cliquez [ici](https://www.itu.int/net4/iwm?p0=0&p11=ITU&p12=ITU-SEP-ITU-T-SEP-Other%20Groups-SEP-misusereports&p21=ITU&p22=ITU) pour vous inscrire sur la liste de diffusion.

– Les archives de la liste de diffusion sont disponibles [ici](https://www.itu.int/ml/lists/arc/misusereports).

Tous les rapports relatifs à une utilisation abusive de ressources internationales de numérotage attribuées indirectement qui sont soumis au TSB seront envoyés à cette liste de diffusion. Veuillez noter que la liste de diffusion misusereports@lists.itu.int servira exclusivement à diffuser les messages envoyés par le TSB. Une autre liste de diffusion, t22sg2misuse@lists.itu.int, peut être utilisée pour les discussions entre les membres (cliquez [ici](https://www.itu.int/net4/iwm?p0=0&p11=ITU&p12=ITU-SEP-ITU-T-SEP-SP%2017-SEP-Study%20Group%202&p21=ITU&p22=ITU) pour vous inscrire; les archives sont disponibles [ici](https://www.itu.int/ml/lists/arc/t22sg2misuse/2022-03/)).

En outre, le TSB demande aux administrations et aux exploitations membres de l'UIT, ainsi qu'aux bénéficiaires, de bien vouloir lui communiquer les coordonnées du coordonnateur désigné pour le numérotage au sein de leur organisation. Ces informations seront publiées sur le site web de l'UIT, à l'adresse <https://www.itu.int/en/ITU-T/inr/misuse/Pages/focal-points.aspx>, à moins qu'il ne soit demandé d'en préserver le caractère confidentiel, auquel cas le TSB ne publiera pas. Nous vous prions de bien vouloir désigner un coordonnateur pour le numérotage au sein de votre organisation, en envoyant les informations suivantes à l'adresse numbering@itu.int:

– Nom et prénom, adresse électronique et/ou nom d'utilisateur associé au compte UIT.

 Il est également possible de fournir une adresse électronique dédiée à la question de l'utilisation abusive des ressources de numérotage en lieu et place d'une adresse électronique personnelle.

– Pays et organisation.

– Si vous souhaitez ou non que ces coordonnées soient visibles publiquement sur le site web de l'UIT.

Si aucune information précise n'est fournie, ou s'il est impossible de contacter le coordonnateur désigné pour le numérotage, les questions liées aux rapports d'utilisation abusive seront adressées au contact ADMIN principal de votre organisation indiqué dans le [Répertoire général](https://www.itu.int/hub/membership/our-members/).

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Seizo Onoe
Directeur du Bureau de la normalisation
des télécommunications